

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUN 2026

N° 2026-04-03

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à Nyons, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 135 Présents (mini 30) : 83
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 126 Représentées : 73 Total (mini 132) : 199
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 12 voix chacun)

Claude AURIAS, Patrica PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 10 voix)

Agnès ROSSI

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

6 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)

Joël CHAUVIN, Kevin QUEYREL, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX,
Jean-Philippe SALLEY, Edmond TARDIEU

73 représentants des communes et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Philippe AILLAN, Philippe AYME suppléant, Sylvain AUREL, Fabienne BARBANSON, Jean-Baptiste BARBIER, Catherine BELAOUS, Olivier BLANCHARD, Éric BOLLARD, Francis BOMPARD, Béatrice BOSSENNEC, Simiane BOUCHARD-RAZY, Marianna BRIANÇON, Gérard CANIZAREZ suppléant, Éric CHAPON, Joël CHAUVIN, Pascal CIRER-METHEL, Laurence CORDONNERY, Stéphanie CORNUD, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Alain DAUMAS, Emilie DECLERCQ, Christiane DESAILLOUD, Emmanuelle DONTENWILL, Adrien DONZET, Marie-José DUFOUR, Brigitte DURON, Bruno EYSSERIC, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Annie FEUILLAS, Jacques FONTAINE, Claudine GOURDON, Henri GRAUGNARD, Coralie GRIFFARD, Gérard HANUS, Pierre HEILBRONN, Nicolas JANNOT, Carol JOHNSON-LEGAL, Marie JOUVE, Antoinette KICQ, Didier LANGOUET, Olivier LANNES, Michel LE FAUCHEUR, Amélie LEBRE, Philippe LEDESERT, Didier LEROY, Luc LUCIANO, Dominique MALLIE, Florent MARANDON, Anthony MILLOT, Jean-Louis NICOLAS, César FRERE suppléant, Agnès PAGIS, Nicole PELOUX, Elisa PEYROU, Marc PICCARDI, Olivier REYNAUD, Noël RIVET, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Marianne ROUX, Nathalie ROZE, Christelle RUYSSCHAERT, Marianne SALLES, Edmond TARDIEU, Lionel TARDY, Séverine TESTE, Benoit THEBAULT, Danielle TOUCHE, Michel TREMORI suppléant, Gérard TRUPHEMUS, Christophe VALOIS.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Florent ARMAND à Lionel TARDY, Françoise BELLANGER à Nicole PELOUX, Frédéric BOUROUROU à Joël CHAUVIN, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Agnès ROSSI, Philippe CAHN et Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Justine EFFANTIN à Philippe LEDESERT, Jérôme FOLLEA à Didier LEROY, Vincent JACQUEMART et Brigitte WURMSER à Gilles CREMILLIEUX, Corine LESCURE à Marianne SALLES, Fabien LIMONTA et Éric PHELIPPEAU à Patricia PICARD, Philippe MAGNUS à Marianne ROUX, Valérie MATTERA à Henri GRAUGNARD, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Carole ROUX à Alain DAUMAS, Gérard TENOUX à Emmanuelle DONTENWILL.

Délégué-es excusé-es

Thierry BRUSSET, Valérie COQ, Thierry ESTEBAN, Françoise PINET, Nathalie NEEL, Jason PEYRE, Françoise SANCHEZ.

Invitées excusées

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme.

Participaient également à la réunion

Christel MORIN, conseil départemental de la Drôme
Frédéric GIRARD, conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Thierry TATONI, conseil scientifique du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Délégation de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical

Rapport :

La Présidente rappelle que l'article 14 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales précise que le Comité Syndical définit les pouvoirs qu'il délègue au Bureau et à la Présidente et l'article 17 en délimite le périmètre.

Dans l'intérêt du bon fonctionnement du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, la Présidente propose au Comité Syndical de déléguer, au Bureau, l'ensemble de ses attributions à l'exception :

- ◆ des pouvoirs délégués à la Présidente ;
- ◆ du vote du budget ;
- ◆ de l'approbation du Compte Administratif ;
- ◆ des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée du Syndicat mixte ;
- ◆ de l'adhésion au Syndicat mixte à un établissement public ;
- ◆ de la délégation de la gestion d'un service public ;
- ◆ de la délégation d'attributions à la Présidente et au Bureau syndical ;
- ◆ de la détermination de la liste des commissions ;
- ◆ de la détermination de la composition du Conseil scientifique éthique et prospectif ;
- ◆ de la détermination de la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération

- ◆ **Vu** les articles 14 et 17 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ **Considérant** l'intérêt du bon fonctionnement du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Après en avoir délibéré, par 191 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, le Comité Syndical

- **Décide** de déléguer au Bureau Syndical l'ensemble de ses attributions à l'exception :

- ◆ des pouvoirs délégués à la Présidente ;
- ◆ du vote du budget ;

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 24/06/2026 et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

- ◆ de l'approbation du Compte Administratif ;
- ◆ des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée du Syndicat Mixte ;
- ◆ de l'adhésion au Syndicat Mixte à un établissement public ;
- ◆ de la délégation de la gestion d'un service public ;
- ◆ de la délégation d'attributions à la Présidente et au Bureau syndical ;
- ◆ de la détermination de la liste des commissions ;
- ◆ de la détermination de la composition du Conseil scientifique éthique et prospectif ;
- ◆ de la détermination de la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

- **Charge** la Présidente d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

